

Toulouse, le 26 Janvier 2012

## LE COMITE SOCIAL DES EXPERTS-COMPTABLES

Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous vous rappelons qu'afin d'optimiser nos emplois du temps, le Comité Social organise deux conférences dans le cadre d'une même ½ journée.

Nous avons le plaisir de vous convier aux conférences organisées le :

**Lundi 20 Février 2012 de 8 h 30 à 12 h 30**

« Le Belvédère » Amphithéâtre  
11 boulevard des Récollets 31400 Toulouse

*Thème de la 1<sup>ère</sup> conférence - à 8 h 30 précises*

### **Egalité de traitement : problématiques et méthodologie**

Le contentieux sur l'égalité de traitement est de plus en plus important et il est nécessaire de préciser à la fois la problématique et de proposer une méthodologie au cabinet.

Que recouvre la notion d'égalité de traitement qui va bien au-delà du principe « à travail égal, salaire égal » et qui ne concerne pas que les différences de salaire entre les hommes et les femmes ?

L'employeur peut-il encore, et comment, individualiser la rémunération des salariés ? Quels sont les éléments objectifs pouvant justifier une différence de traitement ? Quelle est la place de l'entretien annuel dans ces éléments ?

Quelles sont les obligations de négociation des entreprises sur cette thématique et comment faire pour éviter de payer la pénalité financière ?

Les questions sont nombreuses et il est important de sensibiliser les entreprises à ces problématiques, qui peuvent constituer une nouvelle opportunité de mission pour les cabinets.



Conférence homologuée CAC par la CNCC sous la référence 11C0099

**Intervenant : Maître Bruno DENKIEWICZ, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Cabinet Barthélémy et associés**

**Public visé : experts-comptables, responsables département social**

Thème de la 2<sup>ème</sup> conférence – à partir de 10 h 45

### **Place du PERCO dans les dispositifs de retraite entreprise suite à la Loi sur la réforme des retraites du 9/11/2010**

Le PERCO est un dispositif retraite qui bénéficie d'avantages fiscaux et sociaux pour l'entreprise et les bénéficiaires, tant lors de la phase d'épargne qu'au moment de la sortie en rente ou en capital.

- Caractéristiques / Comment le mettre en place / Avantages et limites.
- Quelle contribution pour l'entreprise ? Comment lier la contribution de l'entreprise à la performance de l'entreprise en utilisant l'intéressement, la participation, l'abondement.
- Quelle gestion financière ?
- Comparaison avec les autres dispositifs (art 83, art 39).
- Comment combiner différents dispositifs pour offrir une solution retraite adaptée à tous les salariés et au chef d'entreprise ?
- Comment utiliser le temps de travail (CET ou jours de repos non pris) pour alimenter un PERCO ?

**Intervenant : Monsieur Patrick ANDRE, Responsable de l'ingénierie sociale du CIC SUD-OUEST**

**Public visé : experts-comptables, responsables département social, collaborateurs**

**Si vous n'adhérez pas au Comité Social, vous pouvez assister à cette matinée moyennant une participation de 150 € HT (100 € HT/accompagnant), comprenant les deux conférences.**

Il convient dans ce cas de retourner le bulletin de participation ci-joint, accompagné du règlement établi à l'ordre du « Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables ».

Veillez croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Nicole CALVINHAC**  
Présidente du Conseil Régional

**Muriel CORREIA**  
Présidente de la Commission Sociale

**Bulletin de participation à renvoyer au**  
**Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables**  
**11 boulevard des Récollets - 31078 Toulouse Cedex 4**  
**Fax : 05.61.55.33.29**  
**Email : cbalmes@oec-toulousemp.org**

## COMITE SOCIAL

**Conférences du 20 Février 2012**  
**8 h 30 / 12 h 30**

**1<sup>ère</sup> conférence :**  
**Egalité de traitement : problématiques et méthodologie**

**2<sup>ème</sup> conférence :**  
**Place du PERCO dans les dispositifs de retraite entreprise suite à la**  
**loi sur la réforme des retraites du 9/11/2010**

**Nom-Prénom :** .....

**Cabinet :** .....

**Adresse :** .....

..... **DPT - VILLE :** .....

**Tél :** ..... **Fax :** .....

**Mail :** .....

**en cours d'adhésion<sup>(1)</sup>**

**non adhérent<sup>(2)</sup>**

**participera aux conférences du 20 Février 2012** **OUI**

**sera accompagné de .....personnes<sup>(3)</sup>**

<sup>(1)</sup> Gratuité **pour le membre de l'Ordre adhérent ou en cours d'adhésion**

<sup>(2)</sup> Joindre dans ce cas un chèque bancaire d'un montant **de 179,40 € TTC/membre de l'Ordre non adhérent**  
à l'ordre du « Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables »

<sup>(3)</sup> Joindre dans ce cas un chèque bancaire d'un montant **de 119,60 € TTC/accompagnant**  
à l'ordre du « Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables »